

N° 450

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

Annexe au procès-verbal de la séance du 28 juin 1983.

RAPPORT (1)

FAIT

*au nom de la Commission mixte paritaire (2) chargée de proposer un
texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur
l'Exposition universelle de 1989.*

Par M. Roger ROMANI,

Sénateur.

(1) *Le même rapport est déposé à l'Assemblée nationale, par M. Georges Sarre, député, sous le numéro 1654.*

(2) *Cette commission est composée de : MM. Alain Richard, député, président ; Adolphe Chauvin, sénateur, vice-président ; Georges Sarre, député, Roger Romani, sénateur, rapporteurs.*

Membres titulaires : MM. Paul Quilès, Philippe Bassinet, Gilbert Gantier, Jacques Brunhes, Pierre Weisenhorn, députés ; MM. Jacques Carat, Pierre Ceccaldi-Pavart, Dominique Pado, Guy Schmaus, Pierre-Christian Taittinger, sénateurs.

Membres suppléants : MM. Claude Michel, Rodolphe Pesce, André Billardon, Georges Le Baill, Jean Rigaud, Paul Mercieca, Jean-Louis Goasduff, députés ; MM. André Fosset, Serge Boucheny, Etienne Dailly, Bernard Parmantier, François Collet, André Bettencourt, Jean Chamant, sénateurs.

Voir les numéros :

Assemblée nationale : 1^{re} lecture : 1458, 1504 et in 8° 365.

2^e lecture : 1598, 1600 et in 8° 406.

3^e lecture : 1652.

Sénat : 1^{re} lecture : 338, 389 et in 8° 145 (1982-1983).

2^e lecture : 430, 440 et in 8° 165.

Expositions salons. — Baux d'habitation - Collectivités locales - Domaine public et privé - Etablissements publics - Expropriation - Ile-de-France - Logement social - Paris - Permis de conduire - P.O.S. - Subventions - Tourisme - Urbanisme.

Mesdames, Messieurs,

La Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur l'Exposition universelle de 1989 s'est réunie à l'Assemblée nationale le mardi 28 juin 1983.

Son Bureau a été ainsi constitué :

- M. Alain Richard, député, président ;
- M. Adolphe Chauvin, sénateur, vice-président.

MM. Georges Sarre, député, et Roger Romani, sénateur, ont ensuite été nommés rapporteurs.

M. Georges Sarre a indiqué que le texte adopté en deuxième lecture par le Sénat était très éloigné des positions de l'Assemblée nationale et que les points de vue des deux assemblées semblaient inconciliables. Il a souligné que le texte du projet de loi et celui qu'avait adopté l'Assemblée nationale avaient le mérite de laisser ouvertes toutes les possibilités de concertation ultérieure, notamment avec la ville de Paris et la région d'Ile-de-France.

M. Roger Romani a rappelé que le Sénat avait souhaité, sans succès, obtenir du Gouvernement des informations sur le coût approximatif de l'Exposition et sur la capacité de la France à financer une telle réalisation. Il a également regretté qu'aucune étude comparative sérieuse n'ait été menée et que, dans ces conditions, il soit impossible de parvenir à un accord entre les deux assemblées. Il a enfin indiqué que le Sénat était favorable au principe d'une Exposition universelle, mais refusait de donner un blanc-seing au Gouvernement.

Après que M. Adolphe Chauvin, vice-président, eut regretté l'incompatibilité des positions des deux assemblées, le président Alain Richard a constaté l'impossibilité dans laquelle se trouvait la Commission mixte paritaire de parvenir à un accord sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur l'Exposition universelle de 1989.